

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 7 DECEMBRE 2021

nombre de Conseillers en exercice: 22 présents :17 Votants : 20 (dont 3 procurations)

L'an deux mille vingt et un le sept décembre

Le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de spectacle de La Roche-Chalais sous la présidence

de **Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire**

Date de convocation : 3 décembre 2021

PRESENTS : HALLAIRE X., LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., VICAIRE-BONNIEU D., VIAUD A., CAZERES C., HUGON DE MASGONTIER A., REY N., LAGORGETTE P., BOISDRON C., BONNEFONT M., MAILLETAS A., RAVON A., LECOQ T., ITHURBURU J.J.

ABSENTS EXCUSÉS : RAMBONONA R. procuration à HALLAIRE X., VALLECILLO C., FORESTIER M procuration à BOISDRON C., CHABANET M., MALLET J. procuration à RAVON A.

SECRETAIRE : LACHAUD J.

.....

Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 novembre 2021

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 8 novembre 2021.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Appel aux questions diverses :

- Stationnement place de l'Etoile
- Transports scolaires BUS de la CALI

1 - Renouvellement convention adhésion service médecine professionnelle

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG24 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 approuvée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 5 Novembre 2021,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

2 - SIVOS Saint-Aulaye – modification des statuts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réorganisation de son secrétariat et que pour des raisons de simplification administratives, le SIVOS a décidé le transfert de son siège à la Mairie de Parcoul-Chenaud par délibération du 5/11/2021.

Conformément aux statuts, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SIVOS, cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Roche-Chalais, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** d'accepter la modification des statuts du SIVOS de Saint-Aulaye.
- **APPROUVE** le projet des statuts du SIVOS de Saint-Aulaye ainsi modifiés.

3 - REGIME INDEMNITAIRE : VOTE DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR 2022

Le maire expose à l'assemblée que l'enveloppe budgétaire dédiée au régime indemnitaire des agents pour l'année 2022 doit être votée. Il propose une augmentation de 3 % soit 74.675€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Fixe l'enveloppe du régime indemnitaire à 74.675 euros pour l'année 2022,
- Autorise le maire à signer tous documents nécessaires à ces dispositions.

4 : Décisions modificatives

- N° 4 BUDGET PRINCIPAL : MANQUE 45.000€ sur l'article 204 (subvention d'équipement versée) pour l'opération d'éradication des luminaires boules, à prendre sur les dépenses imprévues.
- N° 5 BUDGET PRINCIPAL : REAJUSTEMENT CHAPITRE 012 soit 13.000€ (rémunération principale), à prendre sur les dépenses imprévues
- N°1 BUDGET J NICOLAS : Pas de ligne prévue pour des créances admises en non-valeur (article 6541) pour 100€, à prendre sur les dépenses imprévues.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état des produits irrécouvrables adressés par le trésorier.

BUDGET Jeanne NICOLAS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en non-valeur sur le budget Résidence Jeanne Nicolas pour les titres suivant :

- N°60 pour 24.73 euros impayés provision pour charges et régularisation de charges 2019 (2020)
- N°62 pour 24.73 euros impayés provision pour charges et régularisation de charges 2019 (2020)
- N°63 pour 24.73 euros impayés provision pour charges et régularisation de charges 2019 (2020)

Monsieur le Maire indique qu'il prendra contact avec les créanciers.

BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en non-valeur sur le budget principal pour les titres suivant :

- N°86 pour 290.40 euros impayés ALSH (2020)
- N°199 pour 19.80 euros impayés ALSH (2018)
- N°264 pour 00.01 euros impayés loyer septembre (2020)
- N°89 pour 32.40 euros impayés ALSH (2020)
- N°494 pour 48.00 euros impayés ALSH (2019)
- N°103 pour 5.50 euros impayés restaurant municipal (2018)

5 : Convention Territoriale Globale (CTG) : validation de la nouvelle démarche de contractualisation de la CAF

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) permettant le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne (CAF) aux actions Petite Enfance, Enfance, Jeunesse a pris fin au 31 décembre 2020.

Considérant que le nouveau dispositif de la CAF -la Convention territoriale globale (CTG), qui remplace le CEJ à compter de 2021- vise à inscrire la contractualisation dans une approche multi thématiques (enfance jeunesse, habitat, solidarité, cohésion sociale) avec en préalable un diagnostic de territoire à conduire avec les associations et acteurs locaux.

L'ensemble des acteurs ont été conviés à une première plénière explicitant la démarche, suivis de 5 ateliers thématiques : enfance & jeunesse, insertion socioéconomique et professionnelle des 16-25 ans, cadre de vie & mobilités, relations intergénérationnelles, cohésion sociale & place des associations.

Ces ateliers ont permis d'identifier des enjeux transversaux ainsi que des enjeux spécifiques sur les thématiques de la petite enfance et l'enfance, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale locale. La convention sera signée pour une période de 5 ans avec des évaluations biannuelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**,

- D'approuver la démarche Convention territoriale globale (CTG) ;
- D'autoriser le maire à signer la Convention territoriale globale (CTG) ;

6 : LABEL « Notre Village Terre d'Avenir »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 2030 local « Notre Village, Terre d'Avenir ». Suite à un diagnostic territorial effectué le 10 mars 2021 par l'Association Nationale Notre Village et aux différentes réunions de comité pilotage. Il présente au Conseil Municipal la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de la Transition écologique et solidaire :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Delphine VICAIRE BONNIEU :

- Le 15/11 CLAP a proposé un aménagement possible du parc de la rivière
- Le 15/11 dissolution Tennis Club SMR
- Le 2/12 AG création d'une nouvelle association « SAMIRI »
- Le 3/12 réunion avec St Aigulin pour la journée festive du 3/07/2022
- Le 10/12 animation de Noël
- Fontaine miraculeuse : travaux en cours par entreprise PERUSSAN

André VIAUD

- Travaux de goudronnage germinés sur SML
- Travaux de voirie sur Frisson reportés afin de prévoir l'enfouissement des lignes
- Nouvelle chaudière en fonctionnement dans la salle des fêtes

Jacky DUCOURTIOUX laisse la parole à Nicolas REY

- Réunion pour projet fête de la science du 15 au 21/10 avec l'association la voie lactée de Parcoul Chenaud
- Préparation du carnaval 2022 en collaboration avec St Aigulin

Martine CONIJN :

- Boutique éphémère : journée avec les enfants
- Vente d'objets au profit du Téléthon
- Vu au Congrès de Maires : tiers lieux, local inoccupé, lieu de convivialité

Xavier HALLAIRE :

- Visite du mémorial de la shoah pendant le séjour à Paris, journée du 8/10/2022 à organiser avec la commission culture
- Jeanne Nicolas : travaux terminés, en cours de nettoyage pour l'accueil des psychologues et des permanences à C/1/01/2022.
- Chaufferie bois : étude faisabilité toujours en cours.

Jean Michel SAUTREAU :

- Réunion à St Aulaye avec l'état-major de la Gendarmerie pour bilan sur nouvelle organisation
- Médiathèque : aucune nouvelle
- Affaire SEREX : mise en demeure adressée au Directeur de la Serex
- Maison KISTNER : devis pour nettoyage de parc. Constitution d'un groupe d'élus pour visite et propositions (A. MAILLETAS, C. CAZERES, M. CONIJN, N. REY, J.J. ITHURBURU, M. BONNEFONT)
- Piscine : réunion pour envisager 2 phases de travaux afin qu'elle soit opérationnelle pour la saison 2022.
- Permis de louer : compétence de l'Intercommunalité qui devra décider de nous accorder la compétence
- Insécurité : RDV à la Préfecture le 19/11
- Professionnels de santé du centre médical J. NICOLAS : pas d'opposition à une publicité pour recherche nouveaux professionnels afin de diversifier l'offre
- Terrain multisports : consultation en cours
- Tennis couvert : pas de retour de l'ATD attendu avant la fin de l'année
- Approvisionnement en eau : toujours en cours avec les différents acteurs
- Avenir de la Dronne : colloque prévu au premier semestre 2022
- Parc Charmot : plantations reportées
- Place de l'Etoile : travail en concertation avec les parents d'élèves pour création de zones piétonnes, barrières fixes, arrêt minute, stationnement en épi...

Le conseil municipal de janvier n'aura pas lieu le 3, la date sera fixée ultérieurement en fonction de l'actualité.

Fin de séance à 22h00.